

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D' ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 24 AVRIL 2025**

**PRESIDENCE :**  
**Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente**

**PRESENTS:** Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente); M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; Mme DEVESA Brigitte (en visio); M. TRUCY Gérard; Mme HANOT Maryline; M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSARKOUN André; Mme THUSTRUP Sylvie

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme DI CARO Sylvaine; M. SPANO Pierre; Mme PAGE Véronique; Mme HUARD Elisabeth; Mme SILVESTRE Catherine

**POUVOIR(S) :** Mme JOISSAINS Sophie (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT, Vice-Présidente) ; Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. TRUCY) ; Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. André BENSARKOUN)

**SECRETAIRE :** Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : R&M – BUDGET - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS  
D'EXPLOITATION 2024 DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL**

**1/ Budgets annexes**

Les articles R.314-51 et R.314-73 du Code de l'Action Sociale et des familles relatifs à la gestion budgétaire, comptable et financière ainsi qu'aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux stipulent que :

- Le Conseil d'Administration fixe par délibération, une ou plusieurs propositions d'affectation des résultats de chaque budget annexe,
- L'affectation des résultats pour lesdits établissements est décidée par l'autorité de tarification.

Les résultats d'exploitation 2024 des budgets annexes sont les suivants :

- **Le Sans Souci : 1 370,30 €**
- **Le Chêne de Mérindol : 4 254,60 €**
- **Le SSIAD/ESA : 75 777,74 € répartis comme suit :**
  - 82 764,01 € pour le SSIAD
  - - 6 986,27 € pour l'ESA
- **Le Service Accueil et Orientation : 14 473,40 €**
- **Le PIS : 124,85 €**
- **Le Service d'Aide à Domicile : 3 989,10 €**

Pour les besoins des établissements, il vous est demandé de proposer l'affectation des résultats d'exploitation 2024 des budgets annexes comme suit :

- **Le Sans-Souci** : 1 370,30 € affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002)
- **Le Chêne de Mérindol** : 4 254,60 € affectés au financement des mesures d'exploitation (compte R-002)
  
- **Le SSIAD/ESA : 75 777,74 € affectés à la réserve de compensation des déficits (10686) répartis comme suit répartis comme suit :**
  - ↳ 82 764,01 € pour le SSIAD
  - ↳ - 6 986, € pour l'ESA
- **Le Service Accueil et Orientation** : Les résultats 2024 du SAO et les soldes des comptes de réserves seront repris sur le budget principal selon délibération n°31 du 17 octobre 2024 et la délibération n°17 du 03 avril 2025.
- **Le PIS** : 124,85 € affectés au financement des mesures d'exploitation (compte R-002).
- **Le Service d'Aide à Domicile** : 3 989,10 € affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002)

## **2/ Budget principal**

L'instruction budgétaire et comptable (M57) ainsi que les résultats de l'exercice 2024 du budget principal permettent de proposer l'affectation des résultats suivante :

- 876 410,82 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- 100 000, 00 € en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- 694 444,33 € en recettes d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

**COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE**  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Les articles R.314-51 et R.314-73 du Code de l'Action Sociale  
Les articles R. 2311-11 et R. 2311-12 du Code général des Collectivités territoriales  
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,  
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** les propositions d'affectation des résultats pour chaque budget annexe ;
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts dans le cadre de l'exercice 2025 pour le budget annexe du Service d'Aide à Domicile ;
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts dans le cadre de l'exercice 2026 pour tous les autres budgets annexes ;
- **D'APPROUVER l'affectation du résultat 2024 du budget principal comme suit :**
  - A la section de fonctionnement de l'exercice 2025, au chapitre et Article 002 un excédent antérieur reporté de **876 858,20 € ;**
  - A la section d'investissement de l'exercice 2025, au chapitre 10 Article 1068, en excédent de fonctionnement capitalisé le montant de **100 000 € ;**
  - A la section d'investissement de l'exercice 2025, au chapitre et Article 001, un excédent antérieur reporté d'investissement **802 681,83 €.**

Vote : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 28/04/2025  
et de la publication le 28/04/2025

